

La Roche-sur-Yon, le mercredi 19 décembre 2018

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

54, rue René Goscinny
85000 La Roche-sur-Yon
tél. : 02 51 05 57 79

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MARDI 16 OCTOBRE 2018

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-huit, le mardi 16 octobre à dix-sept heures, les délégués de La Roche-sur-Yon Agglomération se sont réunis au siège de La Roche-sur-Yon Agglomération - 54 rue René Goscinny à La Roche-sur-Yon, sous la présidence de Luc BOUARD.

Luc BOUARD constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Luc BOUARD énonce les pouvoirs :

- Sylvie DURAND donne pouvoir à Luc BOUARD
- Laurent FAVREAU donne pouvoir à Anne AUBIN SICARD

Bruno DREILLARD est nommé secrétaire de séance.

COMMISSION FINANCES – SECURITE CIVILE – PERSONNEL

1 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LE BUDGET 2019

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Il est proposé au Conseil le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2019.
Présentation d'un PowerPoint.

Jean-Marie CHABOT s'interroge sur le respect des orientations du plan pluriannuel d'investissement établi en 2014 ?

Le Président note qu'on est en dessous des prévisions car du retard a été pris.

Bernadette BARRE IDIER demande si les agents de la communauté d'agglomération travaillent 1607h/an ?

Le Président indique que ce n'est pas encore le cas mais que cela fait partie des choses qu'il va falloir traiter vis-à-vis des recommandations de la CRC et en fonction de ce que l'Etat prépare et qui sera imposé prochainement. Il note que cette problématique est abordée en toute transparence avec les syndicats.

Bernadette BARRE IDIER constate qu'il y a une grande disparité avec les agents des communes qui sont à 1607h.

Michel Viault souhaite attirer l'attention sur l'évolution « 0% » de la masse salariale en 2019 qui est nécessaire pour conserver un niveau d'épargne correct, et qui se fera sans préjudice sur la qualité du service rendu.

Avis favorable.

2 RAPPORT 2018 EGALITE FEMMES / HOMMES

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

En application de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 et du décret n° 2015-761 du 24 juin 2015, les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport comporte trois parties :

- les éléments relatifs aux ressources humaines de la collectivité,
- la présentation des actions menées par la collectivité pour la promotion de l'égalité femmes / hommes,
- les objectifs visés pour l'année 2019.

Il est proposé au conseil de débattre de cette présentation.

Michel Viault indique que ce rapport a été étudié il y a une dizaine de jours par un comité de pilotage comprenant des élus de l'opposition. Il y a deux parties : une partie ressources internes RH des collectivités puis une partie sur les actions externes avec les associations.

Le Président demande qu'un résumé soit prévu pour le conseil.

Michel Viault indique qu'une synthèse sera faite pour le rapporteur.

Avis favorable.

3 RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » a introduit pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants l'obligation de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au débat sur le projet de budget.

La ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon présentent un rapport commun sur leur situation interne et territoriale en matière de développement durable, en présentant les actions relevant des 3 piliers -environnemental, social et économique- caractérisant le développement durable.

Il est proposé au conseil d'en débattre.

Anne Aubin-Sicard indique que le rapport est en cours de finalisation.

Pas d'avis.

4 MODIFICATION DE L'ARCHITECTURE BUDGETAIRE DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - FUSION DE 17 BUDGETS ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES, CLOTURE DU BUDGET MUSEE DES RECORDS, TRANSFERT DU BUDGET ATELIERS RELAIS SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Afin d'optimiser le nombre de budgets annexes de La Roche-sur-Yon Agglomération, il est proposé au Conseil les modifications suivantes :

1. Budget annexe Musée des records (code 52-60902) :

- clore le budget au 31 décembre 2018, de transférer le résultat 2018 et les biens à l'inventaire et les comptes au passif sur le budget principal,

2. Budgets ZAE :

- acte la fusion absorption avec effet au 1er janvier 2019, des dix-neuf budgets Zones d'activités économiques codifiés 5A-60930 à 5S-60938, excepté les budgets 5N-60933 et 5P-60935 clôturés lors du conseil de septembre 2018, au sein d'un seul budget codifié 5A-60930,

- change le libellé du budget 5A-60930 « ZA CONCESSION AMÉNAGEMENT -ROCHE AGGLO » en le renommant « Zones d'activité Economiques Roche Agglomération »,

- décide que les budgets ZAE listés en annexe feront l'objet d'une dissolution en 2019, à l'issue des écritures comptables de fusion absorption,

- transfère les résultats 2018, les stocks de terrains, les avances reçues des dix-neuf budgets ZAE sur le budget Zones d'activités Economiques,

3. Budget Ateliers relais (code 51-60901) :

- clore le budget pour transférer la gestion des ateliers relais sur le budget principal avec effet au 31 décembre 2018,

- transfère les résultats 2018, les biens à l'inventaire et autres inscriptions à l'état de l'actif et du passif sur le budget principal,

4. Nouveau budget 5A-60930 « Zones d'activité Economiques Roche Agglomération »

- assujetti ce budget à la TVA avec création d'un code service par zone.

Avis favorable.

5 TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Conseil communautaire a modifié les statuts de La Roche-sur-Yon Agglomération en y ajoutant la compétence

actuellement optionnelle de l'Eau, mais obligatoire à compter du 1er janvier 2020.

Pour la gestion de cette compétence et en attendant une éventuelle décision de transfert de la compétence à Vendée Eau, La Roche-sur-Yon Agglomération doit se doter d'un budget annexe, la gestion de l'eau potable étant un service public à caractère industriel et commercial (SPIC).

Cette activité est assujettie à la TVA, il convient également de déclarer cette nouvelle activité au Service des Impôts des Entreprises.

Il est proposé au conseil d'approuver cette création.

Avis favorable.

6 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE RIVES-DE-L'YON POUR LA COMMUNE DELEGUEE DE CHAILLE-SOUS-LES-ORMEAUX : RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE DE SPORT ELIE LAURENT ET DE LA SALLE POLYVALENTE

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Pacte Fiscal et Financier 2015/2020 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Rives-de-l'Yon un fonds de concours de 100 000.00 €, au titre de l'enveloppe de base allouée initialement à la commune déléguée de Chaillé-sous-les-Ormeaux, pour la rénovation et l'extension de la salle de sport Elie LAURENT et de la salle polyvalente.

Avis favorable.

7 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE RIVES-DE-L'YON POUR LA COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-FLORENT-DES-BOIS: RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE F. DOLTO

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Pacte Fiscal et Financier 2015/2020 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Rives-de-l'Yon un fonds de concours de 90 000.00 €, au titre de l'enveloppe de base allouée initialement à la commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois, pour la rénovation et l'extension de l'école maternelle F. Dolto.

Avis favorable.

8 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE THORIGNY : INSTALLATION D'UN PANNEAU LUMINEUX

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Pacte Fiscal et Financier 2015/2020 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Thorigny un fonds de concours de 7 842,00 €, au titre de l'enveloppe de base, pour l'installation d'un panneau lumineux.

Avis favorable.

9 LIAISON DOUCE « RIVES DE L'YON - LA ROCHE-SUR-YON » - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AU TITRE DU CONTRAT TERRITOIRES-REGION 2020

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Les élus de l'Agglomération ont initié depuis 2015 une action politique forte et volontariste en faveur des modes doux.

Cet engagement s'est traduit par l'approbation d'un Plan Global des Déplacements (PGD) 2016-2025, outil de planification de la mobilité à l'échelle de l'Agglomération.

Approuvé en mai 2017, un Schéma Directeur des Cheminements Doux est venu préciser de manière opérationnelle l'objectif de développer les infrastructures pour les modes doux.

Parmi ce programme, il est prévu la réalisation de l'itinéraire doux n°2 « Rives de l'Yon - La Roche-sur-Yon » en 2018 pour un montant total de travaux de 344 534 € HT.

Pour soutenir ce projet, il est proposé de solliciter au taux maximum de 80% une subvention de 275 627 € au titre de la priorité thématique 3 « Mettre en œuvre une politique raisonnée en matière de déplacements » du Contrat Territoires-Région 2020 signé le 28 novembre 2017 avec la Région des Pays de la Loire.

Avis favorable.

10 MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Il est proposé aux membres du Conseil d'agglomération d'autoriser la signature des avenants suivants :

- Construction et restructuration du complexe aquatique Arago (avenants en plus-value aux lots 1-2-14 et 21 concernant les améliorations esthétiques et techniques apportées sur la rivière aquatique et le traitement des zones contiguës).
- Restructuration des étages du bâtiment de La Poste pour la réalisation du futur hôtel de ville et d'agglomération (avenants en plus-value aux lots 2, 3, 4, 6, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18 et 19).

Le Président indique que les documents sont en cours de finalisation.

Pas d'avis.

11 MARCHES PUBLICS - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Il est proposé aux membres du Bureau d'Agglomération d'autoriser la signature des avenants présentés ci-dessous :

- Fourniture de mobiliers administratifs - Avenant n° 1
- Requalification de voirie : rues Saint-Eloi et Saint-Luc à Mouilleron-le-Captif - Avenant n° 2
- Renouvellement des solutions de stockage informatique - Avenant n° 1
- Extension et réagencement de l'atelier relais 36 Vendée Concept

Question adoptée à l'unanimité.

12 CONSTRUCTION ET RESTRUCTURATION DU COMPLEXE AQUATIQUE ARAGO - ATTRIBUTION DU LOT N° 5 : ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR SUITE A LA LIQUIDATION JUDICIAIRE DE L'ENTREPRISE BRUNET

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Conseil d'Agglomération a attribué le lot n° 5 des travaux du complexe Aquatique Arago à l'entreprise Brunet. Le 4 juillet 2018, le Tribunal de Commerce de La Roche-sur-Yon a prononcé la liquidation judiciaire de cette société. Une procédure adaptée a donc été lancée pour l'attribution de ce lot à une autre entreprise.

Avis favorable.

13 PROGRAMME INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE (ITI) : AVENANT N°4

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Dans le cadre des fonds européens 2014-2020, le Conseil régional des Pays de la Loire a confié aux agglomérations le rôle de piloter le dispositif « Investissement Territorial Intégré » (ITI). Il incombe à notre agglomération de sélectionner les opérations susceptibles de bénéficier d'un soutien du FEDER dans les domaines de la transition énergétique, de la préservation de l'environnement et de l'inclusion sociale dans les quartiers prioritaires (axes 4, 5 et 6).

Aujourd'hui, un plan d'actions mis à jour est de nouveau nécessaire pour tenir compte de l'évolution de projets initialement programmés.

5 nouveaux projets sont inscrits au plan d'actions ITI, pour un montant de 317 170 €. Dès lors, l'ensemble de l'enveloppe sera à ce jour entièrement fléché vers 25 opérations portées par 8 communes différentes et l'Agglomération.

Il est proposé au conseil d'approuver les termes d'un avenant n°4 à la convention initiale.

Bernadette BARRE IDIER souhaite indiquer que la commune du Tablier avait présenté un dossier mais il n'a pu être pris en compte car la dépense n'était pas suffisante.

Michel VIAULT précise que, s'agissant de fonds FEDER, seul les projets structurants sont concernés.

Avis favorable.

14 ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

La collectivité mène depuis plusieurs années déjà une politique ambitieuse afin d'assurer à l'ensemble des agents des conditions matérielles optimales d'exercice de leurs missions, respectueuses de la réglementation relatives à l'hygiène et la sécurité.

Fruit d'une longue concertation avec les organisations syndicales, ce document a été adopté à l'unanimité le 7 juin 2018 par les représentants de la collectivité et du personnel siégeant au sein du CHSCT.

Le Conseil doit adopter le règlement intérieur de prévention des risques professionnels annexé à la présente délibération.

Avis favorable.

15 APPLICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Suite à la parution de l'arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du RIFSEEP aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques, les agents appartenant aux cadres d'emplois des conservateurs du patrimoine, des conservateurs de bibliothèques, des bibliothécaires, des attachés de conservation du patrimoine et des bibliothèques et assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques peuvent désormais bénéficier de ce dispositif.

De même, la parution de l'arrêté du 13 juillet 2018 pris pour l'application des dispositions du RIFSEEP au corps des médecins inspecteurs permet aux agents appartenant aux cadres d'emplois des médecins territoriaux de bénéficier de ce dispositif.

Avis favorable.

COMMISSION ECONOMIE – INNOVATION – NOUVELLES TECHNOLOGIES – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

1 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL - CONVENTION PARTENARIAT CHAMBRE DES METIERS

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Dans le cadre du développement de son territoire, La Roche-sur-Yon Agglomération souhaite pouvoir accroître son potentiel à l'échelle internationale. Donner la possibilité à tout acteur économique agglo-yonnais de s'ouvrir sur le monde a pour objectifs de lui permettre de mieux développer ses capacités d'expansion, de s'enrichir des réalités des marchés et de nouveaux savoir-faire, de rester dans la tendance économique voir de l'anticiper et la devancer.

La Roche-sur-Yon Agglomération souhaite ainsi déployer une politique d'appui à l'internationalisation de ses entreprises qu'elle saura accompagner sur des territoires identifiés. Ces territoires feront l'objet d'une évaluation de leurs écosystèmes spécifiques, les couples filières/métiers, permettant de rendre possibles des démarches ciblées et collectives.

Partageant cette volonté, La Roche-sur-Yon Agglomération et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire - Délégation Vendée (CMAR 85) s'engagent pour renforcer les initiatives des entreprises du territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération, intervenant dans le champ de l'internationalisation. La Roche-sur-Yon Agglomération et la CMAR 85 entendent unir leurs efforts dans le cadre d'une convention pour mener des actions conjointes, envers des territoires étrangers partenaires sur les axes suivants :

- l'ouverture des dirigeants d'entreprises agglo-yonnaises au monde et à ses mutations ;
- le développement de parts de marché à l'international des entreprises agglo-yonnaises ;
- l'attraction de nouveaux investisseurs
- le rayonnement du territoire agglo-yonnais.

Le montant de la participation financière de La Roche-sur-Yon Agglomération au bénéfice de La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire - Délégation Vendée s'élève à un montant de 14 688 € TTC.

Présentation du diaporama par CMAR 85.

Les élus échangent sur l'intérêt des demandes de coopération internationale dans les différents domaines.

Avis favorable.

2 DEROGATION AU REPOS DOMINICAL 2019 DANS LES COMMUNES DE LA ROCHE-SUR-YON ET VENANSULT

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a assoupli le régime des exceptions au repos dominical des salariés depuis 2016 et a modifié certaines dispositions du Code du Travail en élargissant les possibilités d'ouverture des commerces jusqu'à 12 dimanches par an par décision du Maire après avis du Conseil Municipal. Dans ce cadre, les communes de Venansault et de La Roche-sur-Yon sollicitent l'avis de La Roche-sur-Yon Agglomération sur leur projet de demande de dérogation au repos dominical.

- Commune de Venansault: 12 dimanches d'ouverture en 2019.
- Commune de La Roche-sur-Yon: 12 dimanches d'ouverture en 2019.

Avis favorable.

3 ADHESION A L'ASSOCIATION RUPTUR

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Ruptur est une association de chefs d'entreprises de Vendée et Loire-Atlantique créée le 14 février 2018 qui vise à porter des projets s'inscrivant dans une logique d'économie circulaire (faire des déchets des uns, des ressources pour les autres.)

Il est proposé une adhésion de l'Agglomération à cette association afin de faire émerger des projets entrant dans le champ de compétence de l'intercommunalité. Le montant de l'adhésion s'élève à 2500 €.

Bernadette BARRE-IDIER demande en quoi consiste la réaffectation du marc de café ?

Luc GUYAU répond que cette étude porte sur la culture des champignons.

Françoise RAYNAUD ajoute que ce sont des sujets qui ont déjà été traités dans des quartiers prioritaires notamment sur Lyon dans des caves d'immeubles où la culture de pleurotes a été faite à partir du marc de café des restaurateurs lyonnais.

Luc GUYAU précise que le projet pourrait être initié avec les « cafés Albert ».

Question adoptée à l'unanimité.

4 ESPACE NUMERIQUE DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES TARIFS

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

La LOCO Numérique, créée en 2014, est devenue un équipement majeur pour le développement de l'économie numérique de La Roche-sur-Yon Agglomération.

La Roche-sur-Yon Agglomération souhaite que la LOCO Numérique continue à se développer en offrant des conditions d'accès avantageuses et souples, en instaurant des règles d'utilisation des espaces et en proposant des services plus étendus.

A cette fin, le règlement intérieur doit être revu. Les modifications portent essentiellement sur:

- la révision des tarifs pour les rendre plus conformes aux pratiques et aux offres concurrentes du territoire,
- l'offre de services avec l'intégration de nouveaux espaces en location,
- les conditions de location des espaces.

Il est proposé au bureau d'approuver le règlement intérieur ainsi modifié et les nouveaux tarifs.

Question adoptée à l'unanimité.

5 SALON TECH'ELEVAGE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ORGANISATION DU SALON 2018

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Le salon Tech'élevage qui est organisé par la Chambre d'Agriculture de Vendée, est un salon professionnel rassemblant les filières d'élevage du département et axé sur l'innovation et les nouvelles technologies. La transformation du parc des expositions nécessite de revoir l'ensemble des implantations des chapiteaux avec une structure supplémentaire, c'est pourquoi il est proposé d'attribuer à la Chambre d'agriculture de la Vendée, une subvention supplémentaire exceptionnelle de 10 000 euros.

Avis favorable.

6 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A UFC QUE CHOISIR

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

L'association UFC Que Choisir Vendée est une association de consommateur indépendante et reconnue d'utilité publique. Elle a comme vocation première la défense de l'intérêt des consommateurs.

Pour l'année 2018, l'association souhaite améliorer sa performance énergétique et envisage pour cela de réaliser des travaux de rénovation. Il est proposé d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle de 1 000€.

Compte tenu des interrogations soulevées par plusieurs membres du bureau sur la nature de cette demande de subvention liée à la performance énergétique des travaux de rénovation des locaux de l'association, il est proposé de retirer ce dossier.

Dossier retiré.

COMMISSION TRANSPORT – MOBILITE – DEPLACEMENT DURABLE

1 ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX POUR LA COMMUNE DE MOUILLERON-LE-CAPTIF

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Les élus de l'Agglomération ont souhaité engager une action politique forte en faveur des modes doux en approuvant au Conseil d'Agglomération du 24 septembre 2015, leur Plan Global des Déplacements 2016-2025, outil de planification de la mobilité à l'échelle de l'Agglomération définissant les principes de l'organisation du transport des personnes, tous modes confondus.

Dans ce cadre, la commune de Mouilleron-le-Captif sollicite, au titre de leur enveloppe de fonds de concours, une participation de l'Agglomération pour des projets d'aménagement :

- Entre la rue des roses et le centre bourg via une passerelle et un cheminement piéton,
- Entre les secteurs de la route de Venansault et du Mirama et celui des Chaumes par une liaison piétonne sécurisée,
- Entre les secteurs de la route de Venansault et du Mirama et celui des Chaumes par une liaison piétonne sécurisée

Il est proposé d'attribuer à la commune de Mouilleron-le-Captif un fonds de concours d'un montant de 44 274 €.

Avis favorable.

2 ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX POUR LA COMMUNE DE THORIGNY

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Les élus de l'Agglomération ont souhaité engager une action politique forte en faveur des modes doux en approuvant au Conseil d'Agglomération du 24 septembre 2015, leur Plan Global des Déplacements 2016-2025, outil de planification de la mobilité à l'échelle de l'Agglomération définissant les principes de l'organisation du transport des personnes, tous modes confondus.

Dans ce cadre, la commune de Thorigny sollicite, au titre de leur enveloppe de fonds de concours, une participation de l'Agglomération pour la création d'un cheminement piétonnier entre la route du Rucet et la Mairie.

Il est proposé d'attribuer à la commune de Thorigny un fonds de concours d'un montant de 9 196,80 €.

Avis favorable.

3 EXECUTION DE SERVICES ROUTIERS NON URBAINS ASSURANT, A TITRE PRINCIPAL, LE TRANSPORT SCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Par délibération du 3 avril 2018, le Conseil d'Agglomération a autorisé la signature des marchés concernant l'exécution de services routiers non urbains assurant, à titre principal, le transport scolaire sur le territoire de l'Agglomération.

Le lot 1 « La Chaize-le-Vicomte, Fougeré, Thorigny » a été attribué à la société Voyages Rigaudeau (85110 SAINT-PROUANT) avec un montant minimum de 300 000 € HT et un montant maximum de 600 000 € HT pour trois années scolaires.

Par courrier du 18 juillet 2018 puis du 29 août 2018, le directeur général de la société Voyages RIGAUDEAU a informé La Roche-sur-Yon Agglomération de l'erreur de sa société dans les calculs des tarifs lors de la réponse à la consultation pour le lot 1. Cette erreur a généré un tarif ne permettant pas de couvrir les charges d'exploitation. Par conséquent, la société Voyages Rigaudeau demande la résiliation du lot 1 (marché n°A18-074) conformément aux dispositions de l'article 31.1 du CCAG FCS.

Aussi, il est proposé au Conseil d'Agglomération de prononcer la résiliation de ce marché.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 7 septembre 2018 afin de désigner un nouveau titulaire.

Avis favorable.

COMMISSION AMENAGEMENT RURAL – EAU – ASSAINISSEMENT

1 SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DES MARAIS, DE LA VIE, DU LIGNERON ET DU JAUNAY : RETRAIT DE L'AGGLOMERATION DU SYNDICAT POUR LA MISSION "ENTRETIEN DES MARAIS ET DES COURS D'EAU"

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

Le syndicat mixte de marais, de la vie, du ligneron et du jaunay a modifié à plusieurs reprises la rédaction de ses statuts concernant les missions en lien ou non avec la compétence Gemapi depuis 2017 et avec une dernière version au cours du 1er

semestre 2018. Il est devenu un syndicat mixte à la carte avec différentes missions. Cette évolution a été actée par arrêté préfectoral du 1er août 2018.

Au vu de cette dernière évolution statutaire, l'Agglomération est actuellement membre de ce syndicat sur 2 missions: le Sage mais aussi sur "l'entretien des marais et des cours d'eau". Cela concerne le territoire partiel des communes de Venansault et de Landeronde.

Dans l'attente des résultats de l'étude SOCLE (schéma d'organisation de la compétence locale de l'eau) qu'elle va prochainement lancer sur son territoire, l'Agglomération souhaite reprendre la mission "l'entretien des marais et des cours d'eau" et faire annuler les contributions financières que le syndicat pourrait demander auprès de l'Agglomération sur les années 2017 et 2018 en lien avec cette mission.

Avis favorable.

2 SAGE DU BASSIN VERSANT DU LAY : CONVENTION 2018 POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE DE L'AGGLOMERATION SUR LA COMPETENCE SAGE

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

Il est proposé de conclure une convention annuelle avec le syndicat mixte du bassin versant du Lay pour la participation financière de l'agglomération sur l'année 2018 pour la compétence SAGE.

Le montant demandé à l'agglomération en 2018 est le même que celui de l'année 2017 soit 3 889,49€.

Avis favorable.

3 TARIFS 2019 DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

Il est proposé au Conseil la nouvelle tarification des redevances d'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2019.

Avis favorable.

4 CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXISTANTES A LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

La Roche-sur-Yon Agglomération est compétente en matière d'assainissement non collectif. Depuis 2014, les contrôles périodiques de bon fonctionnement ainsi que les contrôles dans le cadre de vente sont confiés à un prestataire et les contrôles de conception (CCI) et de bonne exécution (CBE) sont réalisés en régie. Le précédent accord-cadre de prestation a pris fin en décembre 2017 avec la réalisation des derniers contrôles fin juin 2018.

Dans la continuité des contrôles des installations d'Assainissement Non collectif du territoire de l'agglomération, une consultation a été lancée pour missionner un prestataire dans le cadre d'un accord-cadre, ce dernier ayant pour objet :

- le contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif existantes et l'établissement des documents réglementaires afférents,
- le premier contrôle des installations d'assainissement non collectif existantes n'ayant pas encore été visitées et l'établissement des documents réglementaires afférents.
- le contrôle des installations d'assainissement non collectif d'immeubles faisant l'objet d'une vente (ou contrôle de mutation) et l'établissement des documents réglementaires afférents.

Il est proposé au conseil d'autoriser la signature de l'accord cadre avec l'entreprise qui sera retenue par la commission d'appel d'offres.

Avis favorable.

5 CONVENTION 2018 AVEC LE GROUPEMENT DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES (GDON) - AVENANT

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

A titre exceptionnel sur l'année 2018, il est proposé de revoir le montant de la participation financière de l'agglomération, par le versement d'une participation complémentaire d'un montant de 3 000€ sur l'année 2018 à la GDON pour la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles.

Avis favorable.

6 CONVENTION DE SERVITUDE AVEC MADAME DUFAU GISELE A DOMPIERRE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

Le Bureau Communautaire est appelé à approuver la convention de servitude avec Madame DUFAU Gisèle, 23 rue du Pareau à Dompierre-sur-Yon.

Question adoptée à l'unanimité.

COMMISSION TOURISME – EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET CULTURELS

1 POINT D'INFORMATION RESEAU MEDIATHEQUES

Rapporteur : Monsieur Yannick David

Information sur l'avancement de la mise en réseau des médiathèques de l'agglomération.

Présentation d'un diaporama.

Bernadette BARRE-IDIER s'interroge sur les possibilités d'achats annuels d'ouvrages dans les communes.

Yannick DAVID répond positivement.

Sylvain FARCY précise sur la question de l'acquisition que l'idée est d'arriver à imposer cette acquisition sur toute l'agglomération qui viendrait desservir toutes les médiathèques et les bibliothèques.

Jean-Marie CHAMARD demande comment s'articule ce dispositif avec celui de la bibliothèque Départementale de prêt de la Vendée.

Sylvain FARCY précise que cela ne change rien puisque dans le cadre de ce partenariat les achats ne portent pas sur les mêmes œuvres. Les 2 dispositifs sont donc complémentaires.

2 TARIFICATION ET VENTE DE DOCUMENTS DECLASSES SUR LE RESEAU DES MEDIATHEQUES

Rapporteur : Monsieur Yannick David

Les documents déclassés des médiathèques de LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION font l'objet, chaque année d'une

vente publique qui aura lieu pour l'année 2018 du samedi 10 novembre 2018 au mercredi 14 novembre 2018 inclus.

Avis favorable.

COMMISSION SOLIDARITES – PETITE ENFANCE

1 **COMPETENCE PERSONNES AGEES : SYNTHESE DES TRAVAUX MENES PAR KPMG**

Rapporteur : Madame Marlène Guillemand

Présentation de la synthèse de l'étude KPMG.

Les élus s'interrogent sur l'évolution de la population âgée à l'horizon 2040 sur le périmètre de l'agglomération et sur le devenir des établissements (EHPAD) qui devront prendre en compte un niveau de dépendance élevée pour bénéficier de financement.

Le président propose que ce sujet soit évoqué lors d'une prochaine réunion des Maires pour une décision d'orientation.

Avis favorable.

COMMISSION HABITAT – EQUIPEMENTS PUBLICS – PATRIMOINE

1 **ADOPTION DU DOCUMENT CADRE D'ORIENTATIONS SUR LES ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil l'adoption du document cadre d'orientations relatif aux attributions de logements locatifs sociaux sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération : définition des taux des indicateurs de la loi Egalité et citoyenneté et mise en place de process d'attribution visant à renforcer leur efficacité et œuvrer à une plus grande transparence.

Avis favorable.

2 **LOTISSEMENT « LES CHANTERELLES » A LA FERRIERE - SUBVENTION AU PROFIT DE IMMOBILIERE PODELIHA POUR LA REALISATION D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL PLAI-R**

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Réalisation de 4 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI-r (habitat individuel) au sein du lotissement "Les Chanterelles" à La Ferrière.

Subvention de 8 000 € au profit de Immobilière Podeliha pour la réalisation d'un logement locatif social financé en PLAI-r. Cette subvention s'inscrit dans le cadre du nouveau dispositif d'aides au parc public et dans la mise en œuvre du PLH 2017-2022 et du contrat de mixité sociale.

Avis favorable.

3 **SUBVENTIONS HABITAT PRIVE**

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Bureau de se prononcer sur un accord relatif à 65 demandes de subvention, déposées par des propriétaires occupants et bailleurs, pour un montant cumulé de 128 189 €, ainsi que sur des propositions de rejet, de retrait de subventions et des recours.

Question adoptée à l'unanimité.

Malik Abdallah ne prenant pas part au vote.

4 REAMENAGEMENT DES EMPRUNTS GARANTIS DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS SOUSCRITS PAR CIF COOPERATIVE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Dans le cadre des réaménagements des prêts de la Caisse des Dépôt et Consignations souscrits par la CIF Coopérative, il est proposé au Conseil de délibérer sur les nouvelles caractéristiques financières des 2 lignes de prêts réaménagées pour un montant total garanti de 397 618,05 €.

Avis favorable.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE

1 MODIFICATION DES STATUTS DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION : COMPETENCE " GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES " ET CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

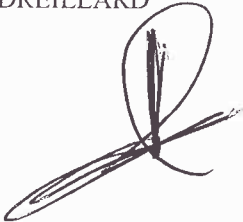
Il est proposé au Conseil de se prononcer sur une modification statutaire portant, d'une part, sur la compétence "Gestion des eaux pluviales urbaines" qui devient, depuis la loi du 3 août 2018, une compétence distincte de la compétence "Assainissement" et, d'autre part, sur le transfert du siège social de La Roche-sur-Yon Agglomération, une fois les travaux de la première tranche "Ilot Poste Conservatoire" achevés.

Avis favorable.

La séance est levée à 20h10.

Le secrétaire de séance,

Bruno DREILLARD



Le Président,

Luc BOUARD

